

La douleur animale, un enjeu pour l'élevage

Le bien-être des animaux d'élevage a donné lieu cette dernière décennie à un développement important de réglementations européennes. Pour faciliter l'interprétation pratique de ces textes et pallier l'éclatement des connaissances scientifiques en la matière, le ministère de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Pêche et le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche ont diligenté une expertise scientifique collective sur la douleur animale confiée à l'INRA. Elle différencie bien-être, souffrance et douleur, et offre un état des lieux complet et précis des sources de douleur animale et des moyens de la limiter, ce qui permet d'objectiver un débat trop souvent dominé par l'affectif et l'anthropomorphisme.

Depuis la rationalisation des élevages et surtout l'industrialisation de ceux de volailles et de porcs, des voix se sont élevées pour dénoncer les traitements de ces animaux. Si elles ont eu assez peu d'échos en France, la Commission européenne a commencé dès les années 1980 à réglementer la taille des cages à poules et la densité dans les autres élevages hors-sol, poussée notamment par les pays du nord de l'Europe.

Le bien-être animal est en effet un enjeu plus fort dans les pays nordiques : 56 % des Français déclarent ne jamais ou rarement prendre en compte cette question lors de leurs achats alors que 67 % des Suédois y prêtent attention¹. Depuis la promulgation des règlements du Paquet hygiène au début des années 2000, on assiste à une montée en puissance de ce thème, qui se traduit par une importante production de normes : règlement de 2004 relatif à la protection des animaux pendant le transport, directives pour la protection des poules pondeuses (1999), des poulets (2007), des veaux (2008), proposition de règlement sur la protection des animaux au moment de leur mise à mort (2008), etc. Ces codifications reposent sur le principe selon lequel « *les animaux sont des êtres sensibles* » et leur objectif est « *de faire en sorte que les animaux n'aient pas à endurer de souffrances évitables* ». Ces mêmes considérations ont justifié, en 2008, l'organisation par le MAAP d'états généraux sur le sujet, les « Rencontres Animal Société ».

Prenant acte du manque de connaissances scientifiques pour définir les termes de bien-être, de souffrance et de douleur, le ministère chargé de l'agriculture et le ministère chargé de la recherche ont diligenté une expertise scientifique collective confiée à l'INRA pour identifier les savoirs avérés et les pistes de recherche à explorer dans le domaine de la douleur animale².

Dans ce travail, les experts se sont attachés à définir la « douleur » en général et la « douleur animale » dans le monde moderne. Ils ont ensuite tenté d'évaluer la douleur en élevage et les sources avérées ou potentielles de douleur, notamment liées à un ensemble de pratiques de mutilation considérées comme nécessaires dans le cadre de la productivité de l'élevage et souvent réalisées sans anesthésie pour réduire les frais vétérinaires (écornage des vaches laitières, ébecquage des poules pondeuses, castration, ablation de la queue et coupe des crocs des porcelets, etc.).

1. Eurobaromètre, 2005, *Attitudes of consumers towards the welfare of farmed animals*.

2. INRA, 2009, *Douleurs animales : les identifier, les comprendre, les limiter chez les animaux d'élevage*.

De ces travaux de l'INRA émergent des recommandations aux acteurs :

- **supprimer** la douleur quand cela est possible, ce qui passe en partie par la sélection génétique, en particulier des volailles pour les boiteries ;
- **substituer** aux anciennes pratiques des techniques moins douloureuses (écornage des bovins par cautérisation dès le plus jeune âge, castration des porcelets par vaccin, meulage plutôt qu'ébecquage des poules et plutôt que la coupe des crocs des porcelets, etc.) ;
- **soulager** la douleur par la pharmacologie.

Selon l'INRA, il serait intéressant que ces pratiques alternatives puissent donner lieu à une évaluation et à une certification, comme cela se pratique déjà en Suisse.

Cette expertise scientifique offre un état des lieux complet et objectif des sources de douleur animale et des moyens de la limiter. Elle permet de dépasser des débats souvent passionnels où l'appel à l'affectif et l'anthropomorphisme empêchent la recherche raisonnable de solutions.

L'INRA considère qu'il serait donc particulièrement important de poursuivre ce type de travaux afin de :

- **continuer à identifier les sources de douleur** liées aux pratiques d'élevage et définir des protocoles d'évaluation de la douleur pour chaque espèce et à tous les âges : on ne sait que peu de choses sur la douleur chez les mollusques, poissons, volailles ;
- **étudier les conséquences à moyen terme de la douleur** sur les animaux eux-mêmes et dans la relation homme-animal ;
- **quantifier les impacts socio-économiques et réglementaires** de la prise en charge de la douleur, dans le cadre d'un observatoire de la douleur animale.

La recherche doit continuer à préciser la notion de nociception (perception d'un danger) afin d'élucider les différences entre les réactions réflexes, celles de douleur et de souffrance, dans tous les groupes d'animaux d'élevage ou d'expérimentation, des mollusques jusqu'aux mammifères. Ce faisant, on écartera des identifications anthropomorphiques ou affectives, tout en prenant en compte d'une part les souffrances et douleurs des animaux et d'autre part les situations difficiles auxquelles sont confrontés éleveurs, transporteurs et abatteurs, parfois contraints à des pratiques qui infligent inutilement des douleurs. Enfin, l'aspect économique doit être abordé et traité chaque fois que les cadences de travail, la productivité et les risques de délocalisation sont antinomiques avec les réglementations européennes sur le bien-être animal et les exigences de salubrité.

Annie Soyeux
Chargée de mission Alimentation et sécurité sanitaire
Centre d'Études et de Prospective
annie.soyeux@agriculture.gouv.fr